



UDC Delémont

Séance du Conseil de Ville du 28.04.2025

MOTION

POUR UNE RESTRUCTURATION EFFICIENTE ET EQUITABLE DE LA GOUVERNANCE, DE L'ORGANISATION ET DES FINANCES DE LA COMMUNE DE DELEMONT : PASSONS A DES MESURES CONCRETES.

Après avoir été désavoué par un référendum s'opposant à l'augmentation de la quotité fiscale et une augmentation des taxes, le Conseil Communal a établi une feuille de route pour les années 2025 à 2027.

Elle a mandaté des groupes de travail (quelle en est la composition et la légitimité ?) pour faire des propositions de réorganisation, restructuration dans un sens de cohérence, efficience, organisation des ressources et des recettes, équilibre. Ces groupes ont travaillé dans le domaine de la conciergerie, infrastructure des écoles, réorganisation de la police, secteur informatique, évolution des SID, réorganisation de l'UETP. Quelques améliorations encore provisoires sont annoncées.

Le processus nous semble pavé de bonnes intentions mais sans effet évident ou probable.

Nous proposons donc, pour augmenter l'efficience et la pertinence des mesures de restructuration indispensable, que soit constituée une Commission paritaire d'efficience comportant des membres de la Commission du Personnel (5) et des membres (6) du Conseil de Ville représentant toutes les sensibilités politiques (PS, CS-Pop Verts, Le Centre, PCSI, PLR, UDC). L'idée est que les membres représentatifs du Personnel sont compétents pour négocier et trouver des solutions pratiques acceptable et que les membres du Conseil de Ville sont eux finalement les représentants de l'employeur selon l'art 44, alinéa f, du Règlement du Conseil de Ville (« autorise la création de postes permanents et fixe l'échelle des traitements »).

Pour l'UDC Delémont Dominique Baettig